

# RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES D'AIDE ACCESSIBLES À LA RELÈVE AGRICOLE

# 2025



RÉALISÉ PAR  
SCF Conseils



Fédération de la relève  
agricole du Québec

# FÉDÉRATIONS, SYNDICATS SPÉCIALISÉS ET ASSOCIATIONS

Il est toujours recommandé de contacter la fédération spécialisée visée pour obtenir tous les détails sur les programmes et critères d'admissibilité.

## LES PRODUCTEURS D'ŒUFS D'INCUBATION DU QUÉBEC

[poiq.ca/](http://poiq.ca/)



### PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE

Aide financière équivalente à un congé de prélevé sur les œufs produits pour une période maximale de 10 ans.

#### Conditions d'admissibilité :

- Être âgé(e) entre 18 et 39 ans;
- Être une nouvelle détentrice ou un nouveau détenteur de quota d'œufs d'incubation de poulet à chair ou propriétaire d'au moins 20% des actifs de l'entreprise;
- Participer activement à la production du produit visé ou en tirer sa principale source de revenus;
- N'avoir jamais été détentrice ou détenteur d'un quota d'œufs d'incubation de poulet à chair et n'avoir jamais eu d'intérêt dans une entreprise détenant un tel quota au cours des 10 années précédant sa demande;
- Assouplissement des règles relatives à la propriété des bâtiments;
- Ne pas avoir été bénéficiaire du Programme pour l'établissement de nouveaux producteurs des **POIQ**.



### PROGRAMME POUR L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX PRODUCTEURS ET NOUVELLES PRODUCTRICES

Prêt à vie non transférable, sauf à un membre de sa famille immédiate, de contingent de 1 050 000 œufs d'incubation de poulet à chair (cette quantité pourrait varier en fonction des fluctuations du marché).

#### Conditions d'admissibilité :

- N'avoir jamais possédé de contingent sous gestion de l'offre;
- Être âgé/âgée de 18 à 39 ans;
- Avoir au moins une formation académique reconnue de niveau 3 selon le Programme d'appui financier à la relève agricole de la **FADQ**;
- Ne pas être un membre de la famille immédiate d'une personne qui a, au cours des 10 dernières années, détenu un droit de produire dans une production agricole pour laquelle il existe un système national de gestion des approvisionnements
- Posséder une expérience agricole d'au moins 1 an;
- Avoir signé une entente pour la vente de ses œufs avec un couvoirier membre d'une association accréditée par la **RMAAQ**.

# FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DU QUÉBEC

[oeuf.ca/](http://oeuf.ca/)



## PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE DE NOUVEAU.ELLES PRODUCTEUR.TRICES D'ŒUFS

Prêt de contingent à vie (transférable sous certaines conditions) de 6 000 pondeuses à un nouveau producteur ou nouvelle productrice à chaque année.

### Conditions d'admissibilité :

- N'avoir jamais détenu ou exploité de contingent de production agricole ni avoir été propriétaire de parts ou d'actions d'une telle entreprise (œufs de consommation, œufs d'incubation, volailles (poulet et dindon), lait et acériculture);
- Ne pas être un membre de la famille immédiate d'une personne qui détient ou exploite un quota d'œuf de consommation ou d'une personne qui détient des parts ou des actions dans une entreprise qui détient ou exploite un tel quota.
- Être âgé/âgée entre 18 et 40 ans;
- Avoir le projet de démarrer une nouvelle entreprise de production d'œufs de consommation et d'y participer activement.

[Plus d'informations ici](#)





## **AIDE AU DÉMARRAGE DE PRODUCTEURS D'ŒUFS DÉDIÉS À LA VENTE DIRECTE**

Ce programme octroie à même une réserve de quota prévue à cet effet, le droit d'utiliser, à certaines conditions, un quota d'un maximum de 500 pondeuses à cinq (5) nouveaux producteurs. Ce droit n'est pas transférable.

### **Conditions d'admissibilité :**

- Être âgé/âgée d'au moins 18 ans;
- Avoir le projet de démarrer une nouvelle entreprise de production d'œufs de consommation à laquelle il participera activement de manière à approvisionner un marché en vente directe;
- N'avoir jamais détenu ou exploité un contingent de production d'œufs de consommation au Québec, ni été propriétaire de parts sociales d'une société ou actionnaire d'une personne morale qui détient ou exploite un tel contingent;
- Ne pas être un membre de la famille immédiate d'une personne qui détient ou exploite un quota de production d'œufs de consommation ou d'une personne qui détient des parts sociales dans une société ou du capital-actions d'une personne morale qui détient ou exploite un tel quota;
- S'engager à vendre tous les œufs produits par les pondeuses en production.

[Plus d'informations ici](#)

## **LES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC**

[volaillesduquebec.qc.ca](http://volaillesduquebec.qc.ca)



## **PROGRAMME DE RELÈVE AVICOLE**

Dans le cadre du Programme d'aide à la relève, les Éleveurs de volailles du Québec sélectionnent, chaque année, cinq (5) entreprises et prêtent à chacune, un quota de 300 m<sup>2</sup> d.

### **Conditions d'admissibilité :**

Pour une entreprise avicole :

- Avoir son siège social et son bâtiment principal au Québec;
- Ne pas avoir bénéficié d'un programme d'aide à la relève dans les 20 dernières années;
- Ne pas avoir un propriétaire, un actionnaire, ou un associé qui a permis à une autre entreprise de se qualifier pour un prêt ou qui a bénéficié personnellement d'un programme d'aide à la relève dans les 20 dernières années.

Pour une éleveuse ou un éleveur :

- Ne jamais avoir bénéficié du Programme de relève ou du Programme de démarrage des Éleveurs de volailles du Québec;
- Être âgé/âgée d'au moins 18 ans et d'au plus 40 ans dans l'année de la demande.
- Avoir une formation en aviculture ou 5 années d'expérience comme travailleur dans la production de poulets;
- Posséder un quota d'au moins 600 m<sup>2</sup> ou être réputé détenir un quota d'au moins 600 m<sup>2</sup> de cette entreprise aux termes de l'article 14 du Règlement;
- Habiter au Québec dans un rayon d'au plus 25 km du bâtiment d'élevage de poulets.

[Plus d'informations ici](#)



## **PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE**

Le programme d'aide au démarrage, vous permet d'obtenir votre premier quota de poulet. Ce prêt représente un quota de 1500 m<sup>2</sup> pour une période de 20 ans.

### **Conditions d'admissibilité :**

Pour une personne physique :

- Être âgé/âgée d'au moins 18 ans et au plus 40 ans pendant l'année du dépôt de la demande;
- Présenter un plan d'affaires viable;
- Être propriétaire du site de production de volaille;
- N'avoir jamais été titulaire ni avoir détenu indirectement un droit de produire dans une production pour laquelle la gestion de l'offre a été ou est en vigueur;
- Posséder une formation reconnue ou 5 ans d'expérience comme travailleur avicole;
- Demeurer au Québec dans un rayon maximum de 25 kilomètres du bâtiment d'élevage.

Pour une société par actions :

- Avoir son siège social et son bâtiment de production principal au Québec.
- Avoir comme seul actionnaire la personne physique qui la qualifie et qui remplit les critères énoncés pour une personne physique.

[Plus d'informations ici](#)



## **PROJET PILOTE - PRODUCTION DE POULETS POUR LES MARCHÉS DE PROXIMITÉ**

Le projet pilote Production de poulets pour les marchés de proximité permet à un minimum de 10 candidats par année d'obtenir un contingent annuel. Les éleveurs et éleveuses pourront produire un maximum de 2000 poulets ou 6000 kilos de poulet en poids vif destinés à la vente directe ou à des marchés locaux.

### **Clientèle admissible :**

Personne physique, personne morale ou société qui ne détient pas ou n'exploite pas directement ou indirectement, un contingent de poulet ou de dindon.

### **Élevage maximal par année :**

Entre 101 et 2 000 poulets par année ou 6 000 kg de poulet en poids vif.

### **Inscription au projet pilote :**

Au plus tard le 31 août de chaque année, les Éleveurs feront publier dans **La Terre de chez nous** un avis de dépôt de candidature. Les candidats auront jusqu'au 31 octobre pour déposer leur dossier de candidature.

[Plus d'informations ici](#)



## PROGRAMME D'AIDE À LA RELÈVE (PRÊT DE QUOTA)

Les Producteurs de lait du Québec établissent un programme qui vise à assurer la pérennité de la production laitière au Québec en favorisant la transmission des entreprises laitières et en valorisant la formation de la relève en gestion. Afin d'atteindre les objectifs du programme, Les Producteurs de lait offrent à un producteur ou une productrice admissible, un prêt variant de 6kg à 10kg de matière grasse par jour, selon la formation suivie par la relève de ce producteur au moment du dépôt de la demande.

### Conditions d'admissibilité :

- Aviser les PLQ de transfert à venir;
- Être âgé/âgée entre 18 et 40 ans;
- Détenir au minimum un DEP en production laitière ou dans une autre production agricole ou, à défaut, posséder 2 années d'expérience en production laitière;
- Faire de la production laitière sa principale occupation;
- Détenir 30 % ou plus des intérêts dans l'unité de production - 30% des actions votantes et 30% des participations;
- Ce prêt est remboursable sur une période de 5 ans, à compter de la 6e année suivant la date de son octroi, selon des modalités prévues au règlement;
- Il ne peut y avoir qu'un seul prêt de quota de relève par entreprise laitière;
- Le demandeur ne doit jamais avoir détenu de quota à son nom;
- Être titulaire d'un quota égal ou supérieur à la quantité prêtée tout au long du prêt;
- S'engager à participer à une session de formation pour les nouveaux producteurs dans les 12 mois suivant l'acceptation de la demande.





## PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE

Le Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières des Producteurs de lait du Québec vise à assurer la pérennité de la production laitière au Québec en favorisant l'établissement durable de nouvelles entreprises laitières à dimension humaine qui sont gérées par leurs propriétaires exploitants.

Chaque prêt est de 20 kg de matière grasse par jour. Son remboursement débutera à la onzième année suivant l'émission du prêt. Les entreprises bénéficiaires d'un prêt émis en vertu du Programme ont également la possibilité d'acheter en priorité, sur le Système centralisé de vente des quotas, une quantité additionnelle de 10 kg de matière grasse par jour, dans les deux années qui suivent leur entrée en production laitière. Le Programme prévoit des mesures pour prioriser le démarrage de nouvelles entreprises laitières parmi les groupes régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie-Les Îles et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

### Conditions d'admissibilités :

- Être une personne physique, une société par actions ou une société en nom collectif;
- Aucune des personnes physiques détenant un intérêt dans l'entreprise présentant une demande en vertu du Programme ne peut avoir détenu antérieurement, et de quelle que façon que ce soit, plus de 50 % des intérêts dans une autre unité de production. Aucune des personnes détenant un intérêt dans l'entreprise n'ait déjà qualifié un producteur au programme d'aide à la relève en production laitière;
- Le site ne doit pas avoir été utilisé pour la production laitière par une personne liée à une des personnes physiques détenant des intérêts dans l'entreprise pendant les deux années précédant le dépôt de la demande.
- Qu'au moins 50 % des intérêts détenus dans l'entreprise le soient par une ou des personnes physiques qui possèdent une formation générale en agriculture ou en gestion reconnue et une au moins deux années d'expérience comme travailleur en production laitière.

[Plus d'informations ici](#)



# PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRICOLES DU QUÉBEC (PPAQ)

[ppaq.ca](http://ppaq.ca)



## CONTINGENT POUR LA RELÈVE ACÉRIQUE

Le programme de relève vise à attribuer un contingent à une personne ou à une société afin qu'au cours des deux années de commercialisation suivant l'acceptation de son projet :

- Elle exploite une érablière de 500 à 25 000 entailles pour laquelle aucun contingent n'était jusqu'alors émis;
- Elle ajoute au plus 10 000 entailles à une érablière, pour laquelle un contingent est déjà émis, qu'elle achète ou loue au plus tard dans l'année qui suit sa demande.

### Conditions d'admissibilité :

- Être âgé d'au moins 18 ans et d'au plus 40 ans;
- Ne pas être à l'emploi des **PPAQ**;
- Détenir un certificat en acériculture émis par une institution d'enseignement reconnue ou l'équivalent;
- Ne pas être impliqué directement ou indirectement dans l'exploitation d'une érablière pour laquelle un contingent est émis par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec ni locateur d'une telle érablière ni mandataire, prête-nom, conjoint, actionnaire ou sociétaire d'une personne qui exploite une telle érablière et qui n'est pas une personne visée par le Plan conjoint;
- Détenir les droits suivants sur une érablière :
  - Sur terres privées, soit un titre de propriété, ou une promesse d'achat signée, soit un bail d'au moins 15 ans enregistré au registre foncier, ou une promesse de location au même effet;
  - Sur terres publiques, un permis d'exploitation ou une attestation du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts ou de l'autorité concernée ou de son mandataire voulant que l'érablière visée lui soit réservée pour la réalisation de son projet.

### Est également admissible à un contingent de relève une personne morale ou une société si, au 15 juin de l'année au cours de laquelle elle fait une demande :

- Elle détient les droits suivants sur une érablière :
  - Sur terres privées, soit un titre de propriété, ou une promesse d'achat signée, soit un bail d'au moins 15 ans enregistré au registre foncier, ou une promesse de location au même effet;
  - Sur terres publiques, un permis d'exploitation ou une attestation du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts ou de l'autorité concernée ou de son mandataire à l'effet que l'érablière visée lui est réservée pour la réalisation de son projet.
- Plus de 50 % du capital-actions ou des parts de la société sont émis à des personnes qui satisfont à toutes les conditions;
- Tous les actionnaires ou sociétaires ne détiennent pas de contingent.

[Plus d'informations ici](#)



## AVANTAGES AUX MEMBRES DE LA FRAQ

**SCF Conseils** : **Rabais de 300\$** pour une seule utilisation, au membre où à l'entreprise dont il est en partie ou en totalité propriétaire.

**AGRIcarrières** : Profitez d'un **rabais complet de 250\$** sur la 1ère ouverture de dossier au service Agrijob. 20 places disponibles seulement.

**Sylprotec** : **10% d'escompte** sur vos achats d'équipement de protection.

**Agricultrices du Québec** : Devenez membre pour seulement 16\$.

**Sollio Groupe Coopératif** : Une personne membre de la FRAQ, de sa coopérative locale ainsi que de Desjardins peut bénéficier du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole (FCARA), sous certaines conditions.

**Financement Agricole Canada** : **Remise de 25%** pendant un an sur la version Privilège d'AgExpert Champs ou Comptabilité ou sur le Forfait Privilège.

**HolsteinQuébec** : **Rabais de 40%** sur un forfait personnalisé de service-conseil.

**La Terre de chez nous** : **Rabais de 25%** sur l'adhésion d'un an au journal.

**Producteurs de fraises et de framboises** : **Rabais de 50%** sur la contribution annuelle à l'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec durant 2 années consécutives et **25% de rabais** aux bulletins Info-Marchés de l'APFFQ.

**Coop AgroBio** : **50% de rabais** sur les frais annuels (valeur de 1 000\$) pour une conversion biologique de 3 ans et première année d'adhésion gratuite à la Coop.

Les membres de la FRAQ bénéficient d'un **tarif préférentiel** équivalent au tarif étudiant pour assister au **Porc Show**, au **Rendez-vous végétal**, au **Rendez-vous avicole** et au **Rendez-vous laitier**, organisé par l'AQINAC.

**Bourses d'études pour étudiants au niveau universitaire (1 000 \$) collégial (750 \$) et professionnel (500 \$).**

### DEVENIR MEMBRE

50\$ pour 1 an  
120\$ pour 3 ans



# EMPLOI-QUÉBEC ET AGRICARRIÈRES

[agricarrieres.qc.ca](http://agricarrieres.qc.ca)

## PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL (PAMT)

Le PAMT permet de développer et de reconnaître des compétences liées à l'exercice quotidien d'un métier. Se déroulant entièrement en entreprise, l'employeur ou un employé expérimenté, désigné comme compagnon, transmet son savoir-faire à un employé salarié nommé apprenti.

- Gratuit - crédit d'impôt offert
- Durée 18 à 36 mois
- Au besoin, soutien de l'agente pédagogique

Pour toute question ou du soutien rapide en lien avec le PAMT, contactez l'agente pédagogique : 450-679-0530 poste 8852

### Métiers disponibles :

- [Ouvrier ou ouvrière avicole](#)
- [Ouvrier ou ouvrière en production laitière](#)
- [Opérateur ou opératrice de machinerie agricole](#)
- [Ouvrier ou ouvrière en production porcine](#)
- [Ouvrier ou ouvrière sericole](#)

### Conditions d'admissibilité :

- Avoir 16 ans et plus
- Être salarié/salariée dans l'entreprise qui fait la demande

Consultez les carnets d'apprentissage : [agricarrieres.qc.ca/producteurs-agricoles/](http://agricarrieres.qc.ca/producteurs-agricoles/)

## FERMEMPLOI ET AGRIEMPLOI

Les programmes permettent de se former et d'intégrer un emploi avec peu ou aucune expérience ou formation en agriculture.

- Gratuit - remboursement régressif
- Durée 24 semaines
- Soutien de 2 heures par semaines pendant 24 semaines

Pour toute question ou du soutien, vous devez appeler à votre centre d'emploi agricole régional : [upa.qc.ca/producteur/main-doeuvre/centre-demploi-agricole](http://upa.qc.ca/producteur/main-doeuvre/centre-demploi-agricole)

## Métiers disponibles :

### MÉTIERS DISPONIBLES FERMEMPLOI

[Ouvrier et ouvrière serricole](#)

[Ouvrier et ouvrière en production porcine](#)

[Ouvrier et ouvrière en production laitière](#)

[Ouvrier et ouvrière en production avicole](#)

[Opérateur et opératrice de machinerie agricole](#)

### MÉTIERS DISPONIBLES AGRIEMPLOI

[Ouvrier et ouvrière en production viticole](#)

[Ouvrier et ouvrière en production pomicole](#)

[Ouvrier et ouvrière en production ovine](#)

[Ouvrier et ouvrière en production maraîchère](#)

[Ouvrier et ouvrière en production caprine](#)

[Ouvrier et ouvrière en production bovine](#)

[Beef production worker](#)

[Ouvrier et ouvrière en production acéricole](#)

[Ouvrier ou ouvrière en production apicole](#)

Consultez les carnets d'apprentissage : [agricarrieres.qc.ca/producteurs-agricoles/](http://agricarrieres.qc.ca/producteurs-agricoles/)

